

## Le besoin d'assurance vie

L'assurance vie procure une somme d'argent en cas de décès de l'**assuré** ou de sa survie à une période déterminée, par exemple à 100 ans. Vous pourriez souhaiter que le **montant** de votre assurance vie soit suffisant pour payer :

- ❑ Les frais d'enterrement;
- ❑ Le notaire et l'exécuteur testamentaire;
- ❑ L'impôt au décès : à ce moment, la majorité des avoirs du défunt sont présumés vendus et de l'impôt peut alors être payable. À l'inverse, le montant d'assurance vie versé par l'assureur est toujours libre d'impôt;
- ❑ Les dettes de l'assuré, par exemple les cartes de crédit, l'hypothèque, les prêts personnels, etc.;
- ❑ Les études des enfants;
- ❑ Les nouveaux frais entraînés par le décès. Par exemple, si un conjoint gardait régulièrement les enfants pendant que l'autre conjoint travaillait, il faudrait penser à engager une gardienne.

En somme, pour être bien assuré, prévoyez un montant suffisant pour qu'en cas de décès, vos **bénéficiaires** conservent le même niveau de vie. De plus, la **prime** d'assurance doit respecter votre budget. Puisqu'il existe plusieurs types d'assurance, il y en a certainement une qui répond à vos besoins.

## L'assurabilité

L'assurabilité est l'ensemble des conditions requises par un assureur pour que vous bénéficiiez d'une assurance. Ainsi, de la même manière qu'un assureur n'assurera pas une maison en feu, il ne sera pas nécessairement intéressé à assurer une personne qui est gravement malade.

N'attendez pas d'être malade pour vous assurer, car cela pourrait ne plus être possible. Plus vous êtes jeune et en santé, plus le coût d'assurance est faible. Faites attention, certaines assurances coûtent moins cher lors des premières années, mais leur coût augmentera périodiquement, alors que d'autres assurances ont des primes qui n'augmenteront jamais. Aussi, il existe des assurances qui ont des frais d'administration plus importants que d'autres. N'hésitez pas à poser des questions à la personne qui vous offre l'assurance avant d'y souscrire.

**Assuré**  
Personne dont le décès entraîne le paiement de l'assurance vie.

**Montant d'assurance**  
Montant versé par l'assureur en cas de décès de l'assuré.

**Bénéficiaire**  
Personne qui recevra le bénéfice de l'assurance.

**Prime**  
Somme qu'un assuré doit payer à son assureur pour que son assurance demeure en vigueur.

### **Vérifiez que votre assureur et son représentant sont en règle**

Tout assureur qui fait affaire au Québec doit avoir obtenu un droit d'exercice de l'Autorité des marchés financiers. Il en est de même de chaque représentant qui désire vous offrir de l'assurance. Vous pouvez consulter le « Registre des entreprises et des individus autorisés » en cliquant sur le bouton du même nom sur la page d'accueil du site Web de l'[Autorité des marchés financiers](#), ou encore en communiquant avec son Centre de renseignements.

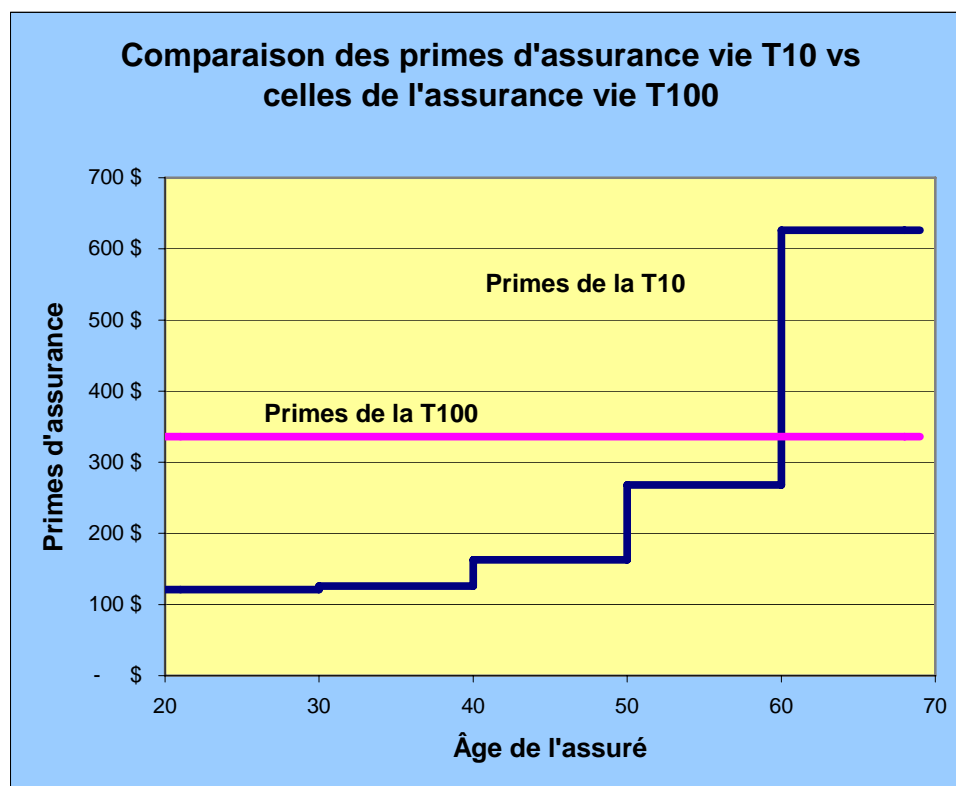
### **Magasinez!**

Comme pour n'importe quel type d'assurance, magasinez! Il peut y avoir des différences de prix importantes d'un assureur à l'autre, autant pour les primes que pour les caractéristiques du contrat (coût d'assurance fixe ou qui augmente avec le temps, frais d'administration, etc.). N'oubliez pas de vous informer sur le coût d'une assurance vie au travail, si cela est offert.

## **Les principaux types d'assurance vie**

### **Assurance vie temporaire**

Cette assurance procure au bénéficiaire une protection pour une période limitée, par exemple 5, 10 ou 20 ans. On appelle respectivement ces polices T5, T10 et T20, le « T » signifiant « temporaire ». L'assurance vie temporaire est habituellement renouvelable à des prix qui augmentent de période en période. Par exemple, une T10 pourrait vous coûter annuellement 126 \$ avant l'âge de 30 ans, 163 \$ jusqu'à 40 ans, 268 \$ jusqu'à 50 ans, 626 \$ jusqu'à 60 ans, etc. Dans les premières années du contrat, pour des assurés jeunes, cette assurance coûte beaucoup moins cher que l'assurance permanente. Toutefois, si l'assuré vit longtemps, le coût de l'assurance augmente beaucoup. Dans ce type d'assurance, vous payez pour vous assurer et rien de plus. Il n'y a aucune épargne rattachée à cette forme d'assurance. Ainsi, si vous vous assurez pendant quinze ans et choisissez de ne pas renouveler le contrat, vous aurez peut-être l'impression d'avoir payé pour rien, car l'assureur ne vous remettra aucune somme d'argent. L'assurance vie temporaire sert notamment aux couples qui ont un besoin d'assurance élevé tant que leurs enfants dépendent d'eux. Leur besoin d'assurance diminuera par la suite. Il existe aussi sur le marché des assurances temporaires, pour 100 ans (T100).



### Assurance vie entière

Cette assurance s'applique jusqu'au décès de l'assuré et sert notamment aux gens qui désirent laisser un héritage. En la conservant, vous êtes certain qu'un jour ou l'autre, l'assureur paiera le montant d'assurance prévu à la police. Si vous conservez votre police jusqu'à votre décès, le montant qui sera versé par l'assureur est toujours libre d'impôt. Ainsi, payer des primes d'assurance pour ce type de produit, c'est un peu comme si vous investissiez en sachant le montant versé à votre décès. Les inconnues sont le nombre d'années pendant lesquelles vous paierez les primes et quand le montant prévu sera versé au bénéficiaire.

### Assurance vie universelle

Cette assurance combine à la fois une portion assurance et une portion placement. Ainsi, vous pouvez payer des primes plus importantes que le coût d'assurance. Par exemple, le coût d'assurance est de 300 \$ par année, mais l'assureur vous permet de déboursier jusqu'à 1 000 \$. Le surplus que vous payez s'accumule dans votre **fonds de capitalisation** à l'abri de l'impôt tant que vous ne retirez pas les sommes. Vous pouvez choisir d'investir les sommes parmi plusieurs types de placement, par exemple des fonds distincts. Au besoin, vous pouvez consulter la fiche *Les fonds distincts individuels sont-ils pour vous?* Le montant accumulé peut servir à payer les coûts d'assurance. Vous pouvez également retirer des sommes si vous le désirez. De plus, vous n'êtes pas tenu de payer une prime d'assurance chaque année. Vous devez toutefois vous assurer qu'il y a suffisamment d'argent dans le fonds de capitalisation pour payer le coût d'assurance.

**Fonds de capitalisation**  
Montant accumulé dans une police d'assurance vie universelle.

Cette assurance se vend sous deux formes : avec des primes qui augmentent avec l'âge ou des primes fixes.

### Exemple pour l'assurance vie universelle

Anne souscrit une police d'assurance vie universelle qui lui offre un montant d'assurance de 200 000 \$. La police a un coût de 700 \$ par année. L'assureur d'Anne lui indique qu'elle peut payer un montant de prime maximal de 1 500 \$ par année. Si Anne choisit de faire un paiement annuel de 1 300 \$, voici ce qui se passera :

#### Début de la première année :

Montant payé par Anne :	1 300 \$
Coût pour l'assurance, incluant les frais :	<u>- 700 \$</u>
Montant accumulé dans le fonds de capitalisation :	600 \$

Anne choisit d'investir le 600 \$ dans un des fonds distincts de son assureur et elle suppose que ses investissements lui rapporteront un rendement de 6 % par année.

#### Début de la deuxième année :

Valeur du compte l'an passé :	600 \$	
Rendement crédité sur le compte :	36 \$	(6 % X 600 \$)
Montant payé par Anne :	1 300 \$	
Coût pour l'assurance, incluant les frais :	<u>- 700 \$</u>	
Montant accumulé dans le fonds de capitalisation :	1 236 \$	

...

#### Début de la 25<sup>e</sup> année :

Montant accumulé dans le fonds de capitalisation :	32 919 \$
--	-----------

Grâce aux 32 919 \$ accumulés dans son fonds de capitalisation, Anne pourrait ne plus payer de primes. Aussi, elle pourrait retirer des sommes de ce fonds pour ses besoins personnels. ATTENTION ! De l'impôt peut alors être payable.

## Avant de vous assurer, posez les questions suivantes :

- Quel est votre besoin d'assurance?
- Quel est le montant d'assurance?
- Ce montant est-il fixe et garanti?
- Est-ce que la prime augmentera ou est-ce qu'elle est fixe? Est-ce garanti au contrat?
- Les rendements que vous obtiendrez sont-ils garantis?
- Quels sont les frais applicables?
- Ces frais risquent-ils d'augmenter ou leur montant est garanti au contrat?
- En cas de défaut de paiement de la prime, qu'arrivera-t-il?
- Quels sont les impacts fiscaux?
- Y a-t-il une **valeur de rachat**?

**Valeur de rachat**  
Montant que vous obtenez lorsque vous mettez fin à votre police d'assurance. Certaines assurances n'en offrent pas.

**Dans tous les cas, demandez à votre représentant de vous indiquer où se trouvent ces renseignements dans le contrat d'assurance.**

### **S'assurer en double**

En assurance vie, vous pouvez vous assurer auprès de plusieurs assureurs si vous le désirez. En cas de décès, vos bénéficiaires recevront alors plusieurs indemnités.

### **Centre de renseignements**

Québec : 418 525-0337

Montréal : 514 395-0337

Numéro sans frais : 1 877 525-0337

[www.lautorite.gc.ca](http://www.lautorite.gc.ca)

Mars 2009

L'Autorité des marchés financiers, sa direction et son personnel ne sont pas responsables des conséquences d'erreurs qui pourraient avoir été commises dans la rédaction du présent document. Elle vous propose ce document à titre d'information. Elle n'offre aucun conseil sur l'achat de produits ou l'utilisation de services financiers particuliers.